

Ulattius Meleager, et qu'il était sévir augustal dans la colonie de Lugdunum, où il jouissait d'une certaine considération, puisqu'il avait été nommé patron de toutes les corporations légales. Ce Caius Ulattius Meleager est très-probablement le même qui figure à la fin de la troisième inscription comme ayant fait élever un monument à Caius Ulattius Asprenas ; seulement on voit qu'il ne prend pas la qualification de Séguslave que portent ses aïeux. Il est probable, en effet, qu'il s'était fait recevoir citoyen dans la colonie de Lugdunum, où son père et son grand-père avaient longtemps résidé, et où on voit qu'il remplit plusieurs fonctions. Il ne paraît pas avoir eu d'enfants ; car, s'il en eût eu, ils seraient rappelés, suivant l'usage, sur le monument que lui avait fait ériger sa veuve.

Nous possédons une cinquième inscription faisant connaître un autre membre de la famille des *Ulattii*, également prêtre à l'autel d'Auguste. Mais il nous semble qu'il y a ici solution de continuité dans la généalogie, car cette inscription, qui fait mention de l'empereur Caracalla, se rapporte, par conséquent, aux années 214 à 217 de notre ère : or, la première inscription étant de l'an 98 environ, il est difficile d'admettre que cet intervalle a été comblé tout entier par Aper, Asprenas et Meleager. D'ailleurs il semble improbable que ce dernier prêtre soit fils de Meleager, à moins d'admettre que ce fils, ayant la perspective d'obtenir la survivance de son grand-père comme prêtre à l'autel d'Auguste, ait conservé sa nationalité tandis que son père l'abandonnait. Mais dans ce cas encore il faudrait admettre qu'Aper et Asprenas ont été prêtres chacun pendant un demi-siècle, ce qui est inadmissible. Il me semble donc plus naturel de penser que ce nouveau prêtre était issu d'une branche de la famille des *Ulattii* qui était restée dans le Forez, et y avait conservé son influence.

Quoi qu'il en soit, cette cinquième inscription a été dé-